

DL 11/08/22

AIX-LES-BAINS

L'intermédiation locative, un nouveau dispositif de l'APEI Les Papillons Blancs

Ce dispositif permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (organisme agréé ou association).

Depuis le mois d'avril, l'APEI Les Papillons Blancs accompagne de jeunes autistes sans déficience intellectuelle dans la recherche et l'accès à des logements de droit commun grâce à l'intermédiation locative. Il s'agit d'un nouveau dispositif proposé par l'association, qui a obtenu l'agrément de la préfecture

de Savoie. Cela permet de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social, rôle que tient l'APEI aujourd'hui.

■ La volonté de développer cette initiative

Elle gère un appartement de type T3, meublé, en collocation et en intermédiation locative puisque le logement appartient à la société Sollar. L'appartement, découpé en deux espaces constitués comme deux studios indépendants mais avec une cuisine et un salon communs, est loué à deux personnes suivies par la

structure. Celles-ci règlent leur loyer et charges directement à l'APEI qui, ensuite, paye la société Sollar. L'APEI ne joue qu'un rôle d'intermédiaire. Cet appartement est un tremplin à l'autonomie puisque la location est faite pour une durée d'un an, renouvelable deux fois et ayant pour finalité l'accès à un logement indépendant. Le logement est situé dans un immeuble occupé par d'autres locataires, permettant aux personnes de se rencontrer et de pouvoir partager des moments ensemble. L'APEI Les Papillons Blancs souhaite étendre ce dispositif afin de pouvoir le proposer à d'au-

tres personnes accueillies au sein de la structure.

L'intermédiation locative est par ailleurs un dispositif qui repose également sur des déductions fiscales, pouvant atteindre jusqu'à 85 % des revenus locatifs, aux bailleurs qui acceptent de louer leur logement à des ménages en difficulté.

Il existe deux formes d'intermédiation locative. La première est la location ou la sous-location. Le propriétaire loue son logement à une association agréée par la préfecture. C'est donc l'association qui est locataire et qui assure le paiement des loyers et des charges,

l'entretien courant et la remise en état du logement (hors vétusté normale). Elle met le logement à disposition du ménage. Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti.

La seconde est le mandat de gestion. Le propriétaire fait appel à une agence immobilière sociale (AIS), qui le met en relation avec le locataire. L'AIS se charge de percevoir pour le compte du propriétaire les loyers et les charges. Elle peut également proposer une garantie de loyers ainsi qu'un accompagnement social du locataire en fonction des besoins.

Maryline POGUET

Un premier pas important vers l'autonomie

Matéo Laverdure, 20 ans, est une des deux personnes habitant le T3. Lui et son colocataire sont les premiers - et les seuls pour l'instant - à bénéficier de ce nouveau dispositif. Comme de nombreux jeunes, Matéo rêvait d'avoir son propre logement et de pouvoir quitter le domicile familial. Pour lui, avoir son propre logement, c'est se lancer dans le monde des adultes et c'est un premier pas vers l'autonomie.

Pour être accueilli comme lui dans le dispositif Habitat inclusif, il faut avoir entre 18 et 30 ans, être autiste, sans déficience intellectuelle et être dans

« un projet d'autonomie ». Car gérer un appartement, c'est remplir le frigo, faire le ménage, payer le loyer et vivre avec quelqu'un d'autre puisqu'il s'agit d'une collocation. Autant d'actes anodins pour nombre d'entre nous mais qui peuvent parfois se révéler complexes pour d'autres.

■ « Commencer une nouvelle vie »

Pour Matéo, qui vit dans le logement depuis quatre mois, sa nouvelle vie correspond à ce qu'il attendait. « Quand je salis quelque chose, je le lave et le range. J'avais besoin de me poser tranquillement et de com-



De gauche à droite : Matéo Laverdure, Aurélie Leroy, coordonnatrice du dispositif Habitat inclusif et la responsable du dispositif, Élodie Minnella. Photo Le DL/M.P.

mencer une nouvelle vie. » Mais il est conscient que ce nouveau départ, qui est un tremplin pour l'indépendance, ne peut se faire

sans l'aide d'Aurélie Leroy, coordonnatrice du dispositif Habitat inclusif, qui passe une fois par semaine dans l'appartement

pour l'aider dans ses nouvelles tâches. Cet univers qui lui était méconnu le tranquillise maintenant car il se sent soutenu et ses objectifs sont définis. Il doit arriver à vivre seul, à gérer son appartement et à trouver ce qu'il veut faire professionnellement.

Le dispositif Habitat inclusif accueille six autres personnes, qui vivent seules dans des logements de droit commun et se retrouvent régulièrement avec Matéo et son colocataire, afin de rompre l'isolement. Une belle façon de prouver aux personnes accueillies dans le dispositif qu'elles peuvent progresser malgré leur handicap.